



Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté à New York, le 16 décembre 1966 - Ratification par Myanmar.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 6 octobre 2017, Myanmar a ratifié le pacte désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 6 janvier 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 27 du pacte.

